



**DIRECTION DEPARTEMENTALE DROME-ARDÈCHE**

2 rue du Clos Gaillard

26000 VALENCE

TÉL. : +33 (0)4 75 79 52 51 - FAX : +33 (0)4 75 79 59 51

Monsieur Nicolas MARTIN  
Président de Roulons en Ville à Vélo  
1 rue Michel Servet  
26000 VALENCE

Valence, le 25 SEP. 2013

Monsieur le Président,

Je fais suite à votre courrier du 9 septembre dernier adressé à Christophe Cabourdin et relatif à l'accès des vélos aux quais de la gare de Valence Ville.

Tout d'abord, je vous informe que j'ai succédé à M. Cabourdin en tant que Directeur Départemental Drôme-Ardèche.

Concernant votre demande d'installation de goulottes dans les escaliers menant aux quais, la législation en vigueur qui traite des flux de personnes devant emprunter de tels ouvrages ne nous permet pas de valider l'installation de ces aménagements, même à titre provisoire en gare de Valence Ville.

En effet ces installations auraient pour conséquence de réduire la largeur utile des escaliers et de l'amener en dessous des seuils nécessaires pour la bonne application de la réglementation en vigueur.

Nous ne pouvons donc accepter l'opération de communication prévue le 17 octobre en gare de Valence Ville.

Regrettant de ne pouvoir apporter une réponse favorable à votre demande, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Marc Pibo  
Directeur Départemental Drôme-Ardèche



**DIRECTION DEPARTEMENTALE DROME-ARDÈCHE**

2 rue du Clos Gaillard

26000 VALENCE

TÉL. : +33 (0)4 75 79 52 51 - FAX : +33 (0)4 75 79 59 51

Monsieur Nicolas MARTIN  
Président de Roulons en Ville à Vélo  
1 rue Michel Servet  
26000 VALENCE

Valence, le 25 SEP. 2013

Monsieur le Président,

Je fais suite à votre courrier du 9 septembre dernier adressé à Christophe Cabourdin et relatif à l'accès des vélos aux quais de la gare de Valence Ville.

Tout d'abord, je vous informe que j'ai succédé à M. Cabourdin en tant que Directeur Départemental Drôme-Ardèche.

Concernant votre demande d'installation de goulottes dans les escaliers menant aux quais, la législation en vigueur qui traite des flux de personnes devant emprunter de tels ouvrages ne nous permet pas de valider l'installation de ces aménagements, même à titre provisoire en gare de Valence Ville.

En effet ces installations auraient pour conséquence de réduire la largeur utile des escaliers et de l'amener en dessous des seuils nécessaires pour la bonne application de la réglementation en vigueur.

Nous ne pouvons donc accepter l'opération de communication prévue le 17 octobre en gare de Valence Ville.

Regrettant de ne pouvoir apporter une réponse favorable à votre demande, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Marc Pibo  
Directeur Départemental Drôme-Ardèche